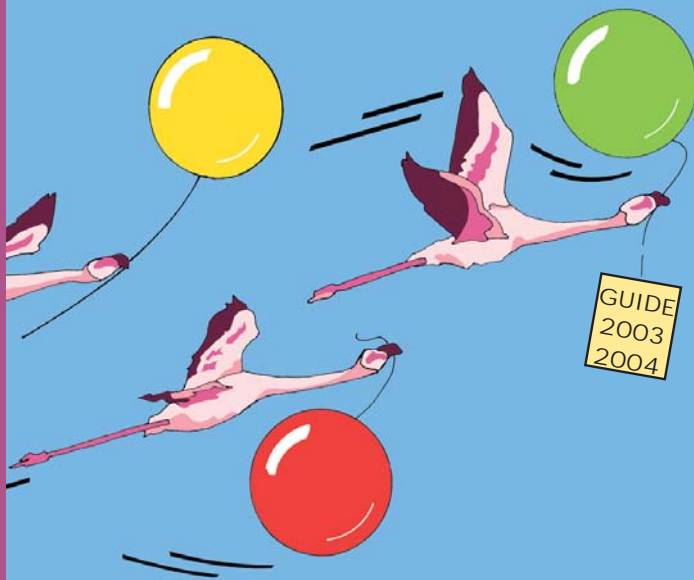
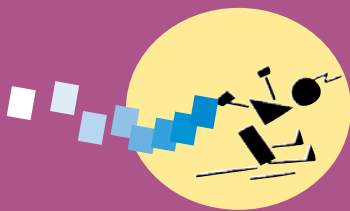


Donnez des ailes à vos PROJETS



AIDES AUX INITIATIVES
JEUNES EN BRETAGNE

"L'être dit libre
est celui qui peut
réaliser ses projets"
J.P. Sartre



Vous vous sentez l'âme créatrice ou plutôt l'esprit inventeur ou encore l'étoffe d'un aventurier. Des envies de projets sommeillent en vous, des idées fusent dans les discussions animées entre amis et pourtant vous en restez là... Quel dommage ! Cette idée qui motive et parfois vous obsède, pourquoi ne pas la transformer en réalisation concrète ?

Vous y avez tout à gagner : monter une pièce de théâtre et prévoir une tournée dans la région, partir au Venezuela à la découverte des civilisations pré-colombiennes, créer un site internet pour faire connaître votre association culturelle et tisser ainsi des contacts à travers toute la planète. C'est avant tout se faire plaisir mais aussi se réaliser soi-même, vivre une expérience épanouissante qui peut être valorisante également pour votre avenir professionnel.

Alors comment franchir le cap et passer à l'action :

Suivez le guide !

Vous y trouverez des conseils pratiques pour une démarche de projet efficace, des renseignements utiles sur les dispositifs d'aide aux initiatives jeunes attribués en Région Bretagne et des sources d'informations pertinentes.

Précision : On entend par projets de jeunes, des projets issus d'une motivation personnelle, menés à leur initiative et sous leur responsabilité, hors cadre institutionnel, scolaire ou professionnel. Ces projets conduisent le plus souvent à une réalisation ou une création qui relève d'une démarche et/ou d'une pratique amateur (ou semi-professionnelle).

La notion de projet d'études et de projet professionnel n'est donc pas traitée dans ce guide.

Munis maintenant de ce carnet de bord...
à vous de tenter l'aventure des projets et...

Bonne chance !

Sommaire

PAGE

3

MÉTHODOLOGIE DU PROJET

- La formulation du projet p. 4
- L'élaboration du dossier p. 8
- Le statut du projet p.11

PAGE

14

AIDES ET FINANCEMENTS

- Quelques définitions p.15
- La recherche de partenaires p.18
- Les dispositifs de financement p.21

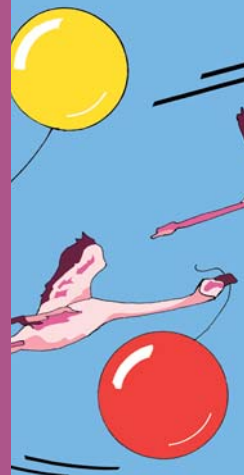
PAGE

42

SOURCES D'INFORMATION

- Réseau Information Jeunesse p.43
- S'informer sur le Web p.44
- Bibliographie p.45

METHODOLOGIE DU PROJET



Pour préparer au mieux le passage à l'action, réduire la part de risques et gagner du temps, il convient de se poser, dès le départ les bonnes questions et passer ainsi sereinement de l'idée au projet.

LA FORMULATION DU PROJET

◆ QUOI ? De quoi s'agit-il ? Que voulez-vous faire ?

- Définissez succinctement votre idée, décrivez l'action ou la réalisation telle que vous l'envisagez aujourd'hui :
.....
- A quel domaine peut s'identifier votre idée ?
 - arts ou culture
 - humanitaire, solidarité internationale ou social
 - sports
 - environnement
 - sciences, techniques ou multimédia
 - voyages, vacances, loisirs
 - économie
 - autres :
- Renseignez-vous aussi sur l'environnement du projet :
Des projets similaires ont-ils déjà été menés ?
.....
Si oui, qu'apportez-vous de plus, en quoi votre projet est-il original ?
.....
Quel impact, quelles retombées aura votre projet ? Auprès de qui ?
.....

Essayez de rencontrer d'autres jeunes qui ont réalisé un projet analogue (ex. réseau anciens lauréats Défi-Jeunes. cf. p 44 site internet).
Échangez avec eux sur les raisons de leur succès ou de leurs difficultés.
Contactez des professionnels du domaine, demandez-leur leur avis et leurs conseils.
Documentez-vous, informez-vous sur la législation et la réglementation, dans les lieux d'information (cf. p 43).

Ces expériences peuvent vous permettre d'argumenter votre démarche et d'y voir plus clair sur les conditions matérielles de sa réussite.

- Dès cette première étape, vous pouvez commencer à réfléchir à un titre pour votre projet :
.....

◆ POURQUOI ?

C'est la question déterminante, celle de la motivation, qui est non seulement votre meilleure garantie de rester déterminé jusqu'au bout mais aussi le premier critère sur lequel vous serez évalué.

- Pourquoi avoir choisi ce projet ? D'où vous vient cette idée ?
 - elle est liée à une passion, une conviction profonde
 - c'est un vieux rêve, une envie d'enfance
 - elle est née à la suite d'une rencontre ou d'événements personnels que vous avez connus
 - c'est un concours de circonstances, une opportunité
 - c'est un défi personnel
 - c'est un nouveau démarrage dans la vie
 - c'est en lien avec votre projet professionnel
 - autres :
- Essayez de dégager les principales raisons qui vous animent en les numérotant par ordre d'importance :
 - vous rendre utile, aider les autres, défendre une idée ou une cause sociale
 - prendre des initiatives, vous prouver que vous pouvez y arriver
 - être en contact avec un public spécifique (petite enfance, handicapés, personnes âgées, ...)
 - vous faire connaître et/ou reconnaître dans un milieu professionnel, dans un environnement social
 - satisfaire votre goût d'entreprendre, mettre en pratique vos savoirs, vos compétences ou en acquérir de nouvelles.
 - réaliser un projet en commun, travailler en équipe

N'hésitez pas à parler de ce que vous souhaitez retirer pour vous-même de l'initiative que vous allez conduire. Un jury peut parfaitement admettre que, consacrant du temps et de l'énergie à une action vous envisagiez qu'elle vous soit également profitable à titre personnel.

A retenir : souvent une lettre d'accompagnement, même brève, précisant vos motivations, peut être la bienvenue. Par ailleurs, si vous êtes en contact avec des personnes qui vous conseillent et qui peuvent attester de votre motivation ainsi que de la "crédibilité" de votre idée, n'hésitez pas à les mentionner dans cette lettre, que vous pouvez insérer dans le dossier (cf p10 documents complémentaires).

◆ QUI ? Qui êtes-vous ?

- Allez-vous porter le projet ? seul en équipe
- Si vous êtes plusieurs, comment vous répartissez-vous les tâches, qui sera le principal porteur du projet ?

- Quels sont vos atouts et vos contraintes ?

Vos points forts :

- des expériences, une formation en relation avec le projet...
- du temps et de la disponibilité
- des moyens logistiques et techniques, dont vous disposez déjà (matériel, local, transports, etc...)
- des moyens financiers (financement personnel ou extérieur)
- un soutien de votre entourage familial, des relations...
- autres :

Vos points faibles :

- pas ou peu de contacts
- pas de financements propres ou extérieurs
- avez-vous établi un budget prévisionnel ? oui non
- pensez-vous avoir besoin de conseils ou de formations ?
si oui, dans quels domaines ?
- quelles sont vos contraintes en temps et en disponibilité ?
- vous pensez avoir besoin de moyens logistiques minimum, lesquels ? matériel local transport ...etc

◆ OÙ ? Quelle est la portée géographique de votre projet ?

- Votre projet a-t-il une dimension ?
 - locale départementale régionale
 - nationale européenne internationale

- Quel est le lieu retenu à ce jour pour sa réalisation ? Pourquoi ce choix ?
.....

L'espace géographique de réalisation de votre projet vous sera utile pour déterminer les structures et les partenaires pouvant vous aider et/ou vous financer. La dimension géographique de votre idée influe aussi sur son importance et sa durée. Un projet à échelle nationale ou internationale peut demander plus de moyens financiers, humains..., en temps et charge de travail.

◆ QUAND ? Et pour quelle durée ?

- L'initiative que vous proposez est-elle ponctuelle, régulière ou s'inscrit-elle à long terme ?
- De combien de temps disposez-vous pour mener à bien votre projet ?

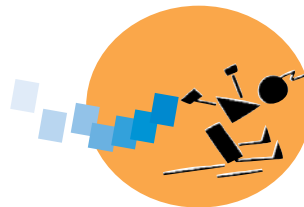
Ne gaspillez pas votre temps et votre énergie. Sachez où vous allez en définissant bien les différentes étapes de réalisation de votre projet et en fixant des "dates-butoirs" pour chacune d'elles. Si possible, rédigez un échéancier décrivant les phases successives de l'avancée de votre projet. Attention, prévoyez assez de temps pour réaliser vos demandes de financement ou de partenariat. Renseignez vous sur les délais imposés : dates de dépôt de dossier, de jury, etc...

◆ COMMENT ?

- Quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre (humains, techniques, financiers...)? Dans tous les cas, il vous faudra présenter ces éléments de réalisation dans un budget prévisionnel. Comme il s'agit d'une pièce fondamentale à verser au dossier de candidature, nous avons consacré un paragraphe au budget prévisionnel (voir p 9).
- Vous devez aussi réfléchir au cadre dans lequel vous allez réaliser votre projet : seul, en groupe, en association, en créant une entreprise...

Toutes ces questions amènent à une série de décisions à prendre.
De la solution retenue dépend l'élaboration du dossier.

C'est l'étape suivante...



L'ÉLABORATION DU DOSSIER

Le dossier est une pièce maîtresse dans la conduite de projet.

Ce document va à la fois vous permettre de coucher vos idées noir sur blanc et de présenter votre projet aux financeurs potentiels, ainsi qu'aux jurys des bourses que vous allez solliciter.

En effet, dans de nombreux cas, les décisions d'attribution d'aide sont prises après examen d'un dossier écrit et non après un entretien.

Attention, si vous décrochez une entrevue avec un partenaire intéressé ou un jury, une évidence s'impose : vous devez être capable de commenter ce que vous avez écrit.

Vous pouvez aussi avoir un dossier de candidature type à remplir mais il vous est souvent possible de joindre votre propre dossier. Celui-ci peut d'ailleurs constituer pour vous-même le carnet de bord de l'avancement de votre travail si vous y avez glissé au fur et à mesure les documents relatifs à sa réalisation.

Comment monter ce dossier ?

Voici les éléments constitutifs d'un "dossier-type", qui n'est qu'un modèle à adapter à votre projet, dont la forme et le style peuvent varier selon vos goûts et votre personnalité et selon le type de partenaire contacté.

*Attention, ce n'est pas un mémoire universitaire !
Cela ne sert à rien de faire un dossier le plus volumineux possible,
au contraire, tachez d'être clair et succinct.*

◆ LA COUVERTURE

Une présentation originale et personnalisée (photo, dessin, logo...), un titre accrocheur. Faire apparaître la date ou la période envisagée.

◆ LE PROJET

- descriptif du projet, origine et objectifs visés
- contexte (social, historique, culturel...)
- localisation et planning de réalisation

- moyens mis en œuvre : techniques, humains, matériels (déjà acquis ou à rechercher)
- les partenaires techniques et financiers déjà impliqués dans le projet
- communication prévue auprès des médias
- prolongements possibles (création d'une association, d'une troupe de théâtre, développement d'une activité professionnelle, lancement d'un produit ou d'un service, etc...)

C'est dans cette partie que vous devez montrer l'intérêt de l'organisme à vous soutenir en argumentant par exemple sur les retombées médiatiques ou l'impact sur son image que peut représenter son partenariat.

◆ LE OU LES AUTEUR(S) DU PROJET

Pas de CV classique mais une petite présentation biographique de chacun des participants avec leurs fonctions, leurs compétences dans le projet ainsi que la répartition des tâches au sein de l'équipe.

N'oubliez pas d'indiquer les coordonnées où l'on peut vous joindre le plus facilement.

◆ LE BUDGET PREVISIONNEL

Son but :

faire apparaître toutes les dépenses et toutes les recettes nécessaires à la réalisation du projet en essayant de le évaluer au plus juste. Il s'agit d'un budget prévisionnel qui, comme son nom l'indique, évoluera au fur et à mesure de l'avancée de votre projet.

Sa présentation :

sous forme d'un tableau à deux colonnes "DEPENSES / RECETTES"

DEPENSES :

- listez le plus précisément possible vos besoins financiers
- justifiez chacune de vos dépenses (n'annoncez pas par exemple une exposition photos si vous n'avez pas chiffré les films, développements, agrandissements, etc...)
- apportez aussi la preuve du prix indiqué (devis...)

RECETTES :

- faites le total de tous les apports financiers envisagés ou déjà collectés
- indiquez la part de financement personnel : celle-ci est souvent appréciée des organismes de soutien car elle atteste de la motivation du ou des candidats
- mentionnez la valeur des moyens logistiques déjà prévus

1 EXEMPLE DE BUDGET PRÉVISIONNEL :

Pour un budget de reportage photos en Centre Bretagne, suivi d'une exposition annoncée par une affiche et inaugurée par un vernissage.

DEPENSES	RECETTES
- Déplacement, hébergement nourriture.....99,09 €	- Apport personnel.....152,45 €
- Pellicules, développements, agrandissements.....205,81 €	- Sponsor X (logo sur affiche).....76,22 €
- Achats de cadres, réalisation affiches.....320,14 €	- Bourse X demandée.....457,35 €
- Pot pour vernissage, frais PTT d'envoi de l'invitation.....60,98 €	- Salle d'expo assurée prêtée par MJC : valeur.....228,67 €
- Location de la salle d'expo + assurance (2 semaines)..... 228,67 €	
TOTAL914,69 €	TOTAL914,69 €

Règle de base : le budget doit être équilibré
DEPENSES = RECETTES

◆ DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- lettres d'engagements ou de soutien d'organismes ou de personnalités faisant autorité dans le domaine dont traite votre projet (cf. le Soutien p.17)
- annexes à la description de votre action : dessins, photos, croquis, données chiffrées, cartes, etc...
- devis justificatifs vos dépenses prévues

Après avoir déployé des qualités de rédacteur et de comptable, ce sont des capacités de communicateur que vous allez devoir mettre en œuvre dans la prochaine étape de votre projet. Mais avant de l'aborder, examinons un dernier point : le statut du projet

QUEL STATUT POUR VOTRE PROJET ?

Il existe différents statuts possibles pour votre projet en fonction de l'ampleur de ce dernier.

- S'il s'agit d'un projet ponctuel, vous pouvez présenter votre projet en tant qu'individu ou groupe de jeunes, certains financements reconnaissent ce "cadre", il n'est donc pas forcément nécessaire de créer une association.
- Dans le cas d'un groupe, on vous demandera de désigner un porteur de projet, c'est-à-dire la personne "contact" des partenaires ou financeurs. Tachez de choisir au sein de l'équipe une personne disponible, qui saura répondre aux questions concernant le projet, le défendre au mieux et convaincre les éventuels financeurs de vous aider.
- Si votre projet prend de l'ampleur et que vous comptez le pérenniser, il peut être intéressant de créer votre propre "association". Ce statut vous permettra d'accéder aux demandes de subvention et de toucher éventuellement des fonds de partenaires publics.

◆ CRÉER UNE ASSOCIATION LOI 1901 : L'ESPRIT DE GROUPE

La forme associative pour mener un projet de groupe constitue souvent un gage de "sérieux" et de "crédibilité" par rapport à certains partenaires. L'intérêt du choix de cette structure, réside dans le fait qu'elle permet de créer une entité juridique distincte de ses membres (personne morale), afin notamment d'ouvrir un compte bancaire, de recevoir et gérer en son nom des subventions publiques, d'administrer des biens et de mener une action en justice.

L'Association loi 1901 qu'est ce que c'est ?

C'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans une toute autre visée que de partager des bénéfices.

Pour les porteurs de projets en herbe :

LA JUNIOR ASSOCIATION (JA)

Cette formule permet aux jeunes de 13 à 17 ans, porteurs d'un projet, de se constituer en association et d'être ainsi reconnus en tant qu'acteurs crédibles et autonomes.

Les Juniors Associations sont habilitées pour une durée de 1 an par le Réseau National des JA (RNJA) qui leur propose :

- une assurance pour couvrir les activités et tous les membres de la JA
- la possibilité d'ouvrir un compte bancaire pour une gestion directe d'un budget et pour recevoir des subventions
- des outils pour faciliter leur organisation, des formations et un accompagnement local de la part du relais départemental

Pour plus d'information sur la Junior Association et pour connaître les relais départementaux en Bretagne : www.juniorassociation.org
Réseau National des Juniors Associations (RNJA) 3, rue Récamier
75007 PARIS - 01 43 58 98 70 - contact@juniorassociation.org

• La création de l'association : rien de plus simple !

Les différentes étapes sont les suivantes :

- La définition du projet, claire pour tous : quelles activités ? pour qui ? comment ? avec quelles compétences ? quelles ressources ?
- La rédaction des statuts, qui est la formalisation écrite du projet.
- La réunion d'une assemblée constitutive, qui approuve les statuts et désigne les membres du conseil d'administration et du bureau.
- La déclaration à la préfecture, avec les statuts et une demande d'insertion au Journal Officiel.
- La réception du récépissé de déclaration et d'insertion au Journal Officiel.
- L'ouverture d'un compte en banque et la préparation du registre spécial.

• Le fonctionnement d'une association

Les 5 piliers de l'organisation d'une association :

2 documents...

- les statuts sont les termes du contrat, les "lois écrites" qui s'appliqueront durant toute la vie de l'association. Ils formalisent son identité, ses activités et son organisation générale,
- le règlement intérieur développe, précise ou complète les dispositions des statuts et régit les détails du fonctionnement interne de l'association.

et... 3 instances représentatives :

- l'assemblée générale est l'organe souverain de l'association, le lieu où se tiennent les débats et où les décisions sont acquises par la voie du vote.
- Le conseil d'administration veille au bon fonctionnement de l'association et à l'application des décisions prises par les assemblées générales.
- Le bureau est une cellule plus restreinte (en général, un président, un trésorier et un secrétaire) qui exécute les décisions et gère l'association au quotidien.

Pour en savoir plus :

- Fiche 5.17 Actuel CIDJ : "Créer et animer une association"
- Guide pratique de l'association 2002 (une édition par département), gratuit, édité par l'association Guid'on : Ateliers et chantiers de Nantes 2 bis, bd Léon Bureau - 44200 NANTES - 02 40 47 88 36
Le contenu du guide est consultable sur Internet : www.guidon.asso.fr
Autre site : www.associationmodeemploi.fr

◆ CREER UNE ENTREPRISE : LA FIBRE ENTREPRENEUR

Vous avez abouti et c'est un beau "bébé"! Vous songez maintenant à poursuivre cette expérience et pourquoi pas à la transformer en emploi ou encore en activité économique. Se présente alors à vous toute une série de démarches et de contacts qu'il serait trop long de détailler dans ce guide.

Voici cependant quelques sources documentaires et multimédia pour un tout début d'information :

- Consultez les fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne n°3.6 : "Créer son entreprise" - "Création d'entreprise : adresses utiles en Bretagne"

- Pour bâtir un projet et obtenir des informations sur vos droits et sur les aides financières, prenez contact avec le réseau des Boutiques de Gestion.

Site internet : www.boutiques-de-gestion.com

Adresses en Bretagne :

- Boutique de gestion 22 - 37, rue du Maréchal Foch 22200 GUINGAMP
02 96 21 17 75 - BG22@wanadoo.fr
- Boutique de Gestion 29 - 24, quai de la Douane - BP 50719 - 29607 BREST CEDEX - 02 98 46 24 14 - BGgestion@BG-finistere.com
- Antenne de Quimper - 5, place du 118ème RI - 29000 QUIMPER
02 98 53 62 17 - BG.quimper@wanadoo.fr
- Boutique de Gestion - Centre d'Affaires Le Bignon - 6, rue du Bignon
35000 RENNES - 02 99 86 07 47 - info@boutique35.com
- Antenne de Saint Malo - 40, boulevard des Talards - 35400 SAINT MALO
02 99 40 17 16
- Boutique de Gestion/Carrefour des Entrepreneurs - 48, Bd Cosmao Dumanoir - 56100 Lorient - 02 97 21 25 25 - Bg56@wanadoo.fr
- Boutique de Gestion/Carrefour des Entrepreneurs - Cité de l'Agriculture Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 - 56009 VANNES CEDEX
02 97 63 39 12 - Bg56.vannes@wanadoo.fr

Site de l'Agence pour la création d'entreprise : www.apce.com

AIDES ET FINANCEMENTS



Après avoir affiné le projet dans un premier temps, la seconde étape consiste en la recherche de partenaires et de financements.

Cette étape décisive va vous permettre de concrétiser réellement votre projet même s'il s'agit d'un parcours de longue haleine, qui s'apparente souvent à une épreuve d'endurance : on estime sa durée à 8 mois en moyenne.

Avant d'entreprendre cette recherche, quelques précisions s'imposent quant aux différentes formes que peut prendre le partenariat.

QUELQUES DEFINITIONS

A COMME AIDES AUX PROJETS

ORIGINES & CARACTÉRISTIQUES

Les aides peuvent être : publiques, privées • locales, nationales, européennes, internationales • spécifiques, généralistes

Les aides publiques sont accordées par :

- l'Etat via les Délégations départementales et régionales des différents ministères (ex. Dir. Régionale et Départementale Jeunesse et Sports)
- les collectivités territoriales : communes, conseil général ou régional...
- les établissements publics : CAF, CCAS, CROUS, etc...

Les aides privées sont attribuées par :

- des fondations privées ou d'entreprises : organismes privés reconnus d'utilité publique à but non lucratif (ex : la Fondation de France)
- des entreprises directement, des banques, des associations, des fédérations, des instituts, des commerces, etc...

TYPLOGIES

Les différents types d'aides : financières • méthodologiques & techniques • en nature, logistique

Les aides financières ont des appellations différentes qui traduisent leur diversité.

En général, le terme de "bourse" traduit l'encouragement d'un projet, tandis qu'un "prix" récompense plutôt une réalisation. Mentionnons aussi le dispositif particulier des "prêts d'honneur", dans lequel les jeunes s'engagent moralement à rembourser à la fondation le prêt obtenu (Prêt à taux zéro ou à faible taux), permettant ainsi que d'autres soient à leur tour aidés. Les « subventions » sont des aides financières attribuées à des associations. Enfin, les "concours" sont quant à eux des opérations ponctuelles souvent liées à l'actualité et non renouvelées.

Les aides méthodologiques et techniques :

Dans le cadre de certains dispositifs (ex. Défi Jeunes du Ministère de la Jeunesse et des Sports - cf p 24), des personnes sont aptes à vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches.

Les aides en nature, logistique :

Prêt ou don de matériels et de marchandises, mise à disposition de locaux, réduction sur produits... Ce type d'aide est souvent plus facile à obtenir qu'une aide financière et peut vous permettre de bien avancer dans la réalisation du projet en faisant baisser ses coûts.



Une fois que votre projet aboutit, n'oubliez pas de le faire savoir !

Par exemple, si vous avez réalisé un reportage photo et que vous comptez l'exposer, vous pouvez organiser un vernissage en n'oubliant pas d'inviter vos partenaires financiers et tout ceux qui vous ont aidé dans l'élaboration de votre projet en envoyant par exemple un carton d'invitation, en créant une affiche ou un "flyers" (sans oublier les logos de vos partenaires).

Vous pouvez aussi, en fonction de votre projet, mettre en place une inauguration, une conférence, un spectacle, créer un site web ou une page personnelle sur Internet, une cassette audio, vidéo, un CD-ROM, etc...

Contactez les médias (radios, TV locales, presse écrite...) en envoyant un communiqué de presse de quelques lignes présentant votre projet sans oublier votre contact. Vous pouvez pour cela utiliser l'annuaire de la Presse en Bretagne (cf p.45) ou consulter les pages jaunes.

Vous pouvez aussi partager votre expérience avec d'autres jeunes qui, eux aussi, ont l'intention de mettre en place un projet.

Il existe souvent des "réseaux d'anciens lauréats" (exemple : Défi-Jeunes) par le biais des financeurs qui vous ont aidé.

Enfin, sachez que des "salons des initiatives jeunes" existent dans différentes villes de Bretagne (le "Grand Squat" à Vannes, le "Forum des initiatives" à Rennes, etc...), n'hésitez pas à les contacter pour y participer et présenter votre projet.



Etablissement privé d'utilité publique et sans but lucratif, créé par voie de donation ou de legs et dont la vocation est de soutenir les projets d'intérêt général dans des domaines très divers. La plus connue étant la Fondation de France (voir p.22) qui regroupe à son tour plus de 400 fondations d'entreprises ou autres en son giron.

www.fondations.com (site payant).



Le mécénat consiste en une aide financière sans contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène (raisons fiscales).

Ce sont principalement des Fondations d'entreprise (établissements créés par une ou plusieurs sociétés pour 5 ans minimum ; les fondateurs s'engagent sur un programme d'actions précises et versent une dotation initiale, qui jouent aujourd'hui un rôle dans le Mécénat (ex. : Fondation Hachette).

Pour obtenir les coordonnées de ces fondations mécènes, on peut s'adresser à l'ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial), à la CCI de son département.



A la différence du Mécénat, le parrainage appelé aussi "sponsoring" constitue une action de communication (publicité) pour l'entreprise et fait l'objet d'une relation contractuelle entre la société et l'organisme ou la personne bénéficiaire.

Un sponsor que vous associez officiellement à votre projet, qui apparaît avec son nom et son logo dans les documents édités à cette occasion, peut y gagner en termes "d'image" ou de notoriété.



L'obtention de lettres de soutien, de partenariat, d'engagement, ou d'encouragement de la part d'organismes ou de personnes ressources dans le domaine où se situe l'action de votre projet peut donner de la crédibilité à votre dossier. En effet, l'objectif est d'obtenir un soutien moral, des avis et conseils éclairés, qui seront utiles pour tester la "faisabilité" du projet.

Pour cela, vous pouvez contacter par exemple :

- un équipement de votre commune qui s'engage à accueillir votre exposition, votre spectacle, etc... (Maison de quartier, MJC...)
- des professionnels (animateurs, professeurs, écrivains, journalistes, élus, personnalités publiques, etc...)
- associations locales ou nationales reconnues pour leur engagement (ex : association France-Libertés si projet lié aux Droits de l'Homme)

Les lettres de soutien, ou de partenariat sont particulièrement recommandées pour les projets traitant de solidarité internationale.

Maintenant que vous cernez mieux qui sont les partenaires possibles, armés de votre dossier et de votre persévérance, vous allez devoir frapper aux portes. Alors comment concrétiser vos partenariats ?

LA RECHERCHE DE PARTENAIRES

Vous allez devoir maintenant frapper aux portes des partenaires privés et publics et les convaincre de participer financièrement à votre aventure.

Muni de votre dossier et armé de persévérance, une question s'impose : comment solliciter les éventuels financeurs ?

- **Ciblez en priorité** les partenaires financiers dont le secteur d'activité, la politique de communication et le public cadrent avec le thème de votre projet (pour un projet d'étudiants destiné à dynamiser la vie étudiante, contactez en priorité les Mutuelles étudiantes par exemple). Sachez qu'il existe des financements ponctuels concernant des campagnes liées à l'actualité ou aux préoccupations du moment (exemple : sécurité routière, prévention santé, etc...)

LE PARTENARIAT PUBLIC

Il existe souvent des dispositifs d'aide aux projets (cf "les dispositifs de financements" p.21). Si non, n'hésitez pas à contacter un responsable de la structure (service communication, relations publiques, etc...)

LE PARTENARIAT PRIVÉ

- les entreprises

Pour vous aider à constituer votre fichier de prospection, il existe des annuaires d'entreprises consultables dans les bibliothèques ayant une section Economie, les Chambres de Commerce et d'Industrie et dans le Réseau information Jeunesse.

L'annuaire KOMPASS qui comprend un classement d'entreprises par activité et par région, avec la dénomination des différentes personnes responsables (cf. p.45).

Le Répertoire du Mécénat d'entreprise/ADMICAL (cf. p.) qui fournit la liste des entreprises et fondations mécènes dans les domaines de la culture, l'action sociale et l'environnement.

Sachez aussi que les CCI disposent également d'une liste des entreprises de leur département. Le service est payant.

- **les fondations** (voir à F comme Fondations p.16)

- **Adressez votre dossier à la personne compétente** si possible d'où la nécessité de connaître le nom du ou des responsables de l'organisme : responsable du sponsoring, responsable de communication ou des relations publiques. Vous pouvez obtenir ces informations en précédant l'envoi du dossier d'un coup de téléphone par exemple ou en vous référant aux documents cités précédemment.

Votre dossier, en parvenant au bon interlocuteur, dans l'organisme susceptible d'être intéressée, aura ainsi plus de chance de succès.

- **Décrochez un rendez-vous :**

une fois votre dossier expédié, il faudra rapidement commencer la phase des relances par téléphone. Vous vous assurez que votre interlocuteur en a pris connaissance et vous lui proposerez de lui apporter des informations complémentaires en le rencontrant.

L'objectif visé est de décrocher un rendez-vous : cet entretien peut-être déterminant pour la suite de votre projet.

Les atouts de la persuasion :

- Soyez bref et concis dans la présentation de votre projet,
- Adoptez le plus possible le langage et le style "professionnels",
- Faites ressortir l'intérêt que votre interlocuteur aura à vous soutenir et évitez d'adopter une attitude de demandeur ; valoriser la participation de votre interlocuteur en cernant les points qui l'intéressent et en lui expliquant comment il sera impliqué dans le projet,
- Argumentez votre demande en présentant les éléments de votre budget, les soutiens financiers et les lettres de soutien déjà obtenus d'autres partenaires : cela peut renforcer votre crédibilité et la confiance de votre interlocuteur, enfin, faites preuve d'enthousiasme et de motivation, cela peut être communicatif...

Outils pratiques de la recherche de partenaires :

1 - Fiche-planning de vos contacts (Source : Guide Défi-Jeunes)

Entreprise GONDRAND

DATE	CONTACT	OBSERVATIONS	PROCHAIN CONTACT
25/10	M. Bertrand	A reçu le dossier mais n'a pas eu le temps de l'examiner	Rappeler le 10/11
10/11	Mme Genty Secrétaire M. Bertrand	M. Bertrand en déplacement	Rappeler le 14/11
14/11	M. Bertrand	A lu le dossier. Semble intéressé. En parle au prochain comité de direction	Rappeler le 23/11
23/11	M. Bertrand	Nous accorde un rendez-vous	Rendez-vous le 10/12

2 - Fiche d'identité par partenaire contacté

Entreprise GONDRAND

Nom du responsable

Adresse Tél.....

E-mail Site web

Activité générale (secteur d'activité)

Infos sur la politique de communication et sponsoring

• Explorez d'abord les pistes au niveau local, départemental ou régional voire européen selon la portée du projet, avant de faire le tour des organismes à vocation nationale.

- Pensez aux aides locales : sollicitez prioritairement les collectivités territoriales, locales (mairies, conseils généraux et régionaux). S'il n'existe pas systématiquement de dispositifs formalisés, ces collectivités, à travers leurs services jeunesse, peuvent soutenir au coup par coup les initiatives des jeunes résidant sur des communes de leur territoire de compétence.

- Prospectez aussi les petites et moyennes entreprises, certes peu familières du sponsoring mais peut-être intéressées à soutenir des projets jeunes pour se faire connaître au plan local ou régional.

- Appuyez-vous sur le Réseau Information Jeunesse (PIJ et BIJ cf p.43) et sur les animateurs locaux pour identifier ces aides de proximité et vous aider dans vos démarches d'élaboration de votre dossier et de demandes de financements.

• Les dispositifs de financement

Pour compléter l'apport des sponsors et autres partenaires, les pages qui suivent vous donnent des pistes concernant les dispositifs de financement attribués en région Bretagne par des organismes privés ou publics, tant sur le plan régional que départemental et local.

Ce sont généralement des aides durables dans le temps, reconduites d'une année sur l'autre et ayant pour cadre des critères d'éligibilité précis.

Soyez prêt à adapter votre projet à ces différentes modalités d'attribution.

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

LES DISPOSITIFS D'AIDES REGIONALES & DEPARTEMENTALES

Les aides qui présentent un caractère régional ou départemental (jury régional et départemental) sont attribuées aux jeunes bretons qu'ils soient domiciliés en région Bretagne ou dans le département concerné. Elles peuvent être polyvalentes et toucher à plusieurs domaines variés ou bien thématiques et s'appliquer alors à une action spécifique et distincte.

LES AIDES POLYVALENTES REGIONALES & DEPARTEMENTALES

"APPEL À PROJETS JEUNES EN MILIEU RURAL" / MSA DES CÔTES D'ARMOR, DU FINISTÈRE, D'ILLE ET VILAINE ET DU MORBIHAN

• Ce dispositif de soutien technique et financier a pour but d'offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie par le biais d'un projet d'animation en milieu rural à caractère non événementiel ou d'un projet de développement social local (loisirs, culture, vie sociale, santé et prévention, accès à l'information...). La priorité est accordée aux actions innovantes. Sont exclus les projets réalisés dans le cadre scolaire ou professionnel. L'aide s'adresse aux groupes de deux à trois jeunes minimum de 15 (14 ans en Ille et Vilaine) à 25 ans (constitués en association nouvellement créée ou non), vivant en milieu rural et domiciliés dans les départements bretons suivants : Côtes d'Armor, Finistère et Ille et Vilaine.

• Le financement varie de 500 à 2000 € (en Côtes d'Armor) ; il est d'un montant maximum de 1500 € en Ille et Vilaine tandis qu'en Finistère, il est apprécié selon le budget présenté.

• Plusieurs commissions d'attribution par an selon les départements.

Les meilleurs dossiers peuvent être sélectionnés pour participer au concours national doté d'une bourse d'une valeur de 1000 à 5000 €.

Renseignements : Mutualité Sociale Agricole de votre département

• MSA 22 : Mme Christine Gosset - 12 rue de Paimpont
22025 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 - 02 96 78 87 00 ou 02 96 78 87 39

• MSA 29 : Mme Marie Madec - 3, rue Hervé de Guébriant
29412 LANDERNEAU CEDEX - 02 98 85 59 54

• MSA 35 : Mr Jean-Luc Peaudeau - 10, avenue des Français Libres
35027 RENNES CEDEX - 02 99 01 80 80 ou 02 99 01 80 22

BOURSE AVENTURE / CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE

Cette aide encourage les projets de jeunes à vocation culturelle et sportive menés en individuels ou en équipes. Les jeunes concernés doivent être âgés de 18 à 30 ans, être originaires du département d'Ille et Vilaine ou y résider depuis au moins 2 ans et doivent présenter un projet d'envergure, à partir d'une idée originale, où la notion de défi et de passion soit réelle. Le projet doit contenir un budget prévisionnel détaillé ainsi que des propositions de retombées sur le département. L'aide financière accordée est fixée en fonction du budget prévisionnel présenté.

Retrait et dépôt des dossiers :

15 octobre et 15 avril (2 commissions / an : mai et novembre) :

Conseil Général d'Ille et Vilaine - Pôle Education, Jeunesse, Culture et Sports
19, Av. Charles Tillon 35000 RENNES - 02 99 02 32 22 (Corinne Renault)



BOURSE DECLICS JEUNES / FONDATION DE FRANCE

Les Bourses Déclics jeunes de la Fondation de France aident chaque année des jeunes de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, environnement, action sociale, humanitaire...). Bourses de 7600 €. Inscriptions au concours du 1er septembre au 15 novembre de chaque année.

Retrait d'un dossier de candidature :

sur le site internet de la Fondation de France : www.fdf.org ou auprès de Fondation de France - Délégation Bretagne - Frédéric Primault - 1, Square René Cassin - 35700 RENNES - 02 99 38 24 22



CHEQUE PROJET / CONSEIL REGIONAL BRETAGNE

Cette aide est destinée à favoriser la prise d'initiative et le développement de l'autonomie des jeunes par la création d'activités nouvelles. Elle est accordée pour la mise en place de projets préparant à l'emploi à vocation économique (étude d'un produit, d'une technique en vue de la création d'activité, aide au démarrage d'activité, séjour à l'étranger...), culturelle (organisation de manifestations) ou associative (création d'une structure). Les projets peuvent être individuels ou collectifs.

Le chèque projet s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 26 ans sortis du système scolaire ou à toutes personnes dans le prolongement d'une action de formation qualifiante. Il faut résider en Bretagne depuis au moins un an (domicile parental ou personnel pour les jeunes).

Le montant de l'aide est plafonné à 1525 € par porteur de projet, sur présentation d'un dossier de candidature avec un plan de financement.

L'aide porte sur les coûts de fonctionnement du projet et non sur les investissements matériels.

Dossier à retirer et à retourner au :

Conseil Régional de Bretagne - Direction de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage - 283, Av. du Général Patton - BP 3166 -
35031 RENNES CEDEX - 02 99 27 10 10 - www.region-bretagne.fr



CONCOURS DE PROJETS LYCEENS / CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Créé par le Conseil Régional dans le cadre du Conseil des lycéens de Bretagne, ce concours encourage les initiatives lycéennes dans tous domaines (à l'exclusion de travaux ou d'aménagements immobiliers dans l'établissement scolaire).

Les projets doivent être présentés par les délégués élèves siégeant au Conseil des lycéens selon un cahier des charges remis par le Conseil Régional avec l'accord du chef d'établissement. Les critères de sélection sont la faisabilité, l'intérêt et le caractère exemplaire des projets. Six prix, dotés de 2300 € maximum chacun, sont attribués à la suite d'un vote du Conseil des lycéens de Bretagne. Deux des six prix sont réservés aux projets classés dans la rubrique "Animation de la vie au lycée". Les quatre autres prix concernent l'ensemble des projets sachant qu'un même projet ne peut bénéficier de deux prix. 1 session par an, dossier à déposer avant la fin du mois de mars de l'année en cours.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du délégué élu de votre lycée ou directement au :

Conseil Régional de Bretagne - Concours des Projets Lycéens - Direction des Etablissements d'enseignement - 283, Av. du Général Patton - BP 3166
35031 RENNES CEDEX - 02 99 27 10 10 - www.region-bretagne.fr



CREAJEUNES 56 / CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN - CAF 56 – MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE 56 et Direction Départementale Jeunesse et Sports 56

Le fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes du Morbihan soutient les projets individuels ou collectifs des jeunes de 15 à 25 ans, domiciliés ou scolarisés sur le département du Morbihan, quel que soit le domaine à condition que l'action ait un rayonnement local et /ou départemental à portée altruiste et collective. Conseils et aide financière d'un montant de 762€ maximum par projet. 3 commissions par an : novembre, avril, juin.

Dossier de candidature à retirer auprès de :

Direction Départementale Jeunesse et Sports du Morbihan
Sylvie Colas - Rue Montaigne - Kercado - BP 541 - 56019 VANNES CEDEX
02 97 46 29 37 - sylvie.colas@jeunesse-sport.gouv.fr

CULTURE ACTION / CROUS

L'opération "Culture-Action" des Œuvres Universitaires a pour but d'aider les étudiants à réaliser leurs projets d'ordre culturel au sens large :

théâtre/danse, cinéma/audiovisuel/photographie, écriture, musique, arts plastiques/sculpture, exposition, création multimédia, action sociale/humanitaire, rencontres internationales, environnement/patrimoine, culture scientifique et technique, manifestations sportives et autres...).

Le projet doit être présenté par un étudiant ou un groupe ou une association d'étudiants effectuant leurs études en Bretagne. Il doit être de préférence innovant, original et induire des retombées sur l'animation des campus universitaires.

Le montant de l'aide attribuée est apprécié chaque année par la commission régionale du CROUS. Il faut toutefois avoir obtenu un co-financement public ou privé. 4 sessions par an à des dates fluctuantes (dépôt des dossiers 1 mois avant la commission).

Constitution d'un dossier auprès des différents délégués

"Culture-Action" du CROUS en Bretagne :

- ST BRIEUC : 1 Bd Waldeck Rousseau 22000 SAINT BRIEUC - 02 96 33 35 84
- BREST : 2, av. V. le Gorgeu - BP 88710 - 29287 BREST CX - 02 98 03 86 28
- LORIENT : Maison de l'Étudiant (MDE) - 12 bis, rue de Lanveur - 56100 LORIENT - 02 97 83 29 69
- RENNES : 7, pl. Hoche - CS 26428 - 35064 RENNES CEDEX - 02 99 84 31 62 ou 63 (Catherine Joly/Service Culturel) - www.crous-rennes.fr



DEFI-JEUNES / JEUNESSE ET SPORTS

Le dispositif Défi-Jeunes apporte un appui technique et financier aux initiatives jeunes, individuelles ou collectives, quels qu'en soient la forme, la durée et le thème. Sont cependant exclus les projets de voyages, d'études et de formation, les compétitions ou les raids sportifs ainsi que les reprises d'entreprises ou la création d'activités libérales.

Sont primées en priorité les initiatives originales affichant une dimension d'intérêt général, qui ont obtenu par ailleurs le soutien d'un partenaire public ou privé (personne morale).

Ce partenariat en espèces ou en nature doit représenter au moins 30% du prix sollicité. Il existe des bourses défi-jeunes pour les 15 à 17 ans dotés d'un montant de 1600 € et des bourses pour les 18 à 28 ans dont le montant peut atteindre 8500 € maximum.

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature et le présenter devant un jury régional.

Un correspondant défi-jeunes présent dans chaque direction départementale Jeunesse et Sports peut apporter conseil et accompagnement personnalisé à chaque porteur de projet.

Une sélection nationale est ensuite organisée pour attribuer aux projets les plus exemplaires un prix de 3000 €.

Pour plus de renseignements : www.defijeunes.fr - Contacter :

- Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports de Bretagne
4, Avenue du Bois Labbé - 35043 RENNES CEDEX
02 23 48 24 00 (Michel Gautier)
- Direction Départementale Jeunesse et Sports Côtes d'Armor
4, bd Charner - BP 2232 - 22022 ST BRIEUC CEDEX 1 - 02 96 78 61 62
- Direction Départementale Jeunesse et Sports Finistère
13, rue de la Palestine - 29196 QUIMPER CEDEX - 02 98 64 99 00
- Direction Départementale Jeunesse et Sports du Morbihan
Rue Montaigne - BP 541 - 56019 VANNES CEDEX - 02 97 46 29 29



FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE / CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

Ce dispositif soutient des projets initiés par des jeunes domiciliés dans le département des Côtes d'Armor ou présentés par une collectivité ou une association établies sur le département. Ces projets doivent avoir un caractère original et innovant.

Peuvent être retenus dans ce cadre :

- événements mis en place et/ou destinés à un public jeune,
- projets de valorisation individuels ou collectifs,
- aides au départ pour des séjours en France et à l'étranger (sous condition d'une partie d'autofinancement).

Le montant de l'aide est fonction de la nature du projet :

- pour les événements : 40% maximum du budget prévisionnel, plafonné à 458 € pour une manifestation ponctuelle et à 763 € pour une manifestation de plusieurs jours.
- pour les projets de valorisation : maximum 25% du budget prévisionnel.
- pour les aides au départ : 20 € pour un séjour en Bretagne, 50 € pour un séjour ailleurs en France et aide modulable pour les départs à l'étranger (selon le lieu, la durée et l'objet du séjour).

Passage en commission d'attribution toute l'année.

Dans le cadre de ce fonds d'intervention en faveur de la Jeunesse est également attribuée une aide à la création d'associations de jeunes (y compris les Juniors Associations) d'un montant forfaitaire de 305 € par an qui peut être renouvelée l'année suivante.

Renseignements auprès de :

Conseil Général des Côtes d'Armor - Service Education Jeunesse
Didier Bazin - 9, rue du Parc - BP 2371 - 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1
02 96 62 62 22

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES / CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Cette aide est destinée à favoriser la prise d'initiative des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans le département du Finistère, en valorisant leurs actions dans les domaines sportif, culturel, civique, caritatif/humanitaire, scientifique/écologique et économique (projets réalisés en individuel ou en collectif en dehors d'une structure associative ou d'enseignement ou autre organisme). Le territoire d'intervention de l'action doit être le département du Finistère. Les projets doivent présenter un caractère d'innovation, de défi à relever et d'utilité sociale et induirent un partage d'expérience avec d'autres jeunes de l'entourage. Le montant de cette aide se situe de 153 à 1530 € en fonction du budget prévisionnel du projet et dans la limite de 50% maxi du coût du projet. Commission d'examen des dossiers de candidature tout au long de l'année. Un dossier de présentation du projet est à remplir 3 mois avant la réalisation de l'action.

Renseignements auprès de : Conseil Général du Finistère - Pôle Sports et Jeunesse - Sylvie Bescond / Emile Briand - 32, boulevard Duplex 29 000 QUIMPER - 02 98 76 20 20 ou 02 98 76 20 65



INITIATIVES - JEUNES / UNE ACTION DU PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE

Cette aide de la Commission Européenne est destinée au soutien de projets initiés et mis en œuvre par des groupes de jeunes (minimum 4 participants) de 15 à 25 ans résidant dans l'un des pays de l'Union Européenne, des pays de l'Espace Economique Européen (Liechtenstein, Islande, Norvège) et les pays "associés" suivants : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Slovénie, Roumanie, Chypre et Malte. Les projets doivent se dérouler en France ou dans l'un de ces pays, être ancrés dans une réalité locale et concerner les thèmes prioritaires suivants : action sociale, éducation et information des jeunes, environnement et patrimoine, culture et médias, sciences et techniques et création d'activité économique solidaire. La durée du projet doit s'étendre de 3 mois à un an (préparation, réalisation, évaluation comprises). Il peut se dérouler en France ou dans l'un des pays participant au programme (voir ci-dessus) et concerner les jeunes quel que soit le pays européen d'origine. Sont exclus les projets individuels liés aux études, à la formation professionnelle ainsi que les chantiers de jeunes.

L'aide attribuée peut atteindre 10 000 € maximum ; un co-financement étant à rechercher auprès d'un autre partenaire.

Les dossiers sont à déposer à l'Agence Nationale du Programme Jeunesse avec copie au correspondant régional Jeunesse et Sports aux dates suivantes [1^{er} fév, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} sept, 1^{er} nov] et 3 mois avant le démarrage.

• Agence Nationale du Programme Européen Jeunesse - INJEP
11, rue Paul Leplat 78160 MARLY LE ROY - 01 39 17 27 83

www.injep.fr (infos complémentaires et demande de formulaire en ligne)

• Correspondant régional (informations, aide au montage du projet et à la constitution du dossier)
: Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports - Service des Relations Internationales - Régis Leprêtre

4, Avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35043 RENNES CEDEX
02 23 48 24 52 - regis.lepretre@jeunesse-sports.gouv.fr



INITIATIVES JEUNES / FRMJC

Cette opération est destinée à favoriser l'émergence d'idées, la prise de responsabilités et l'autonomie des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre d'actions socioculturelles, sportives ou humanitaires. Le projet doit favoriser l'émergence d'une dynamique locale avec une priorité accordée aux actions se déroulant en milieu rural. L'action du projet doit également prévoir l'implication de partenaires locaux et l'ouverture à un large public. Les bénéficiaires peuvent être des groupes de jeunes (constitués en association ou non), âgés de 15 à 25 ans et domiciliés dans le département d'Ille et Vilaine. L'aide attribuée consiste à la fois en une aide financière de 310 € maximum et en un accompagnement des jeunes dans les différentes phases du projet : de la conception à la réalisation. Trois commissions valideront l'attribution de ces aides : fin février, mai et octobre.

Renseignement et retrait du dossier d'inscription :

Fédération Régionale des MJC de Bretagne - Nicolas Mélisson
26, Canal Saint-Martin - BP 8311 - 35083 RENNES CEDEX
02 99 14 30 10 - fr.mjc.bretagne@wanadoo.fr



LES TROPHEES DE L'ETUDIANT (6^{EME} EDITION)

Ce concours est destiné à récompenser des initiatives étudiantes réalisées dans le cadre de la vie associative des écoles et universités de dix académies dont celle de Rennes. Sont récompensées des actions menées par les associations d'étudiants dans les domaines culturel, humanitaire, scientifique, économique etc... Les prix seront remis lors du Salon de l'Etudiant qui aura lieu à Rennes les 29, 30 et 31 janvier 2004.

Les associations lauréates se verront offrir un espace - stand sur le salon de l'Etudiant, un article de presse dans le magazine l'Etudiant et une somme de 1000 €. Un lauréat national est également désigné chaque année et se voit doté d'un prix de 1500 €.

Les dossiers sont à retirer et à retourner avant le 5 janvier 2004 auprès de

Les Trophées de l'Etudiant - Gilbert Azoulay
27 rue du Chemin-Vert 75543 PARIS CEDEX 11 - 01 48 07 43 16
gilbert.azoulay@letudiant.fr - www.letudiant.fr

LES AIDES REGIONALES THEMATIQUES

ACTION SOCIALE ET CARITATIVE / SOLIDARITE INTERNATIONALE

POLE JEUNESSE A L'INTERNATIONAL / CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

Cette aide est attribuée dans le cadre de la mobilité internationale des jeunes costarmoricains pour la réalisation de projets humanitaires, culturels et touristiques. Le montant de l'aide varie en fonction de la destination et de la durée du voyage :

*Aide au départ : Europe (100 € / personne), Monde (150 € / personne).

*Séjour de plus de six mois : 10% du budget plafonné à 1000 €.

Renseignements complémentaires auprès de : Conseil Général des Côtes d'Armor - Service Direction de la Culture, de l'Education et de la Jeunesse - 9, rue du Parc - BP 2371 - 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1 - 02 96 62 62 22 - www.cotesdarmor.fr



AIDE SOLIDARITE INTERNATIONALE / CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Cette aide est allouée aux jeunes finistériens qui participent au développement d'actions humanitaires dans un cadre associatif ou dans le cadre d'un établissement d'enseignement. Le séjour doit durer au moins deux semaines (individuel ou collectif). L'aide est versée directement au jeune pour un séjour individuel ou à la structure pour un séjour collectif.

Renseignements complémentaires auprès de : Conseil Général du Finistère Direction du Développement économique et International - 20 Boulevard Duplex 29 000 QUIMPER - 02 98 76 20 20 ou Mme Sinquin 02 98 76 33 46



AIDE SOLIDARITE INTERNATIONALE / CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE

Ce dispositif soutient les projets collectifs ou individuels dans les domaines de l'action humanitaire, de la solidarité internationale, menés principalement dans les pays en voie de développement, par des jeunes domiciliés en Ille et Vilaine. Cette aide peut également intervenir dans le cadre des chantiers internationaux de jeunes bénévoles. Le montant de l'aide représente un "coup de pouce" au départ et est attribué après décision d'une commission sur examen du dossier de candidature. Le dossier et ses pièces justificatives doivent être déposés 3 mois avant la décision.

Renseignements complémentaires auprès de : Conseil Général d'Ille et Vilaine - Mission Echanges et Coopération - Carole Fonteneau
L' Acropole - 19 avenue Charles Tillon 35000 RENNES - 02 99 02 31 40

BOURSE AUX ACTIONS DE SOLIDARITE/CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

Cette bourse s'adresse aux jeunes morbihannais (foyer fiscal dans le Morbihan) âgés de 18 à 25 ans pour leur permettre de réaliser une action de solidarité internationale, un projet humanitaire dans le cadre d'un établissement d'enseignement ou de tout autre organisme. Le séjour lié à ce projet doit se dérouler sur une durée minimum de deux semaines.

Le montant de l'aide attribuée est fixé à 40 € par jeune et par semaine avec un plafond de 450 €.

Dépôt de la demande à :

Mr le Président du Conseil Général du Morbihan - Service des Affaires Européennes et Internationales - Hôtel du département - 2, rue de Saint Tropez - BP 400 - 56009 VANNES CEDEX - 02 97 54 82 99 / 02 97 54 43 15



LA COURSE EN SOLIDAIRE / LA MUTUALITE DE BRETAGNE

Cette aide est destinée à promouvoir des initiatives de jeunes de 16 à 28 ans porteurs d'un projet collectif "par les jeunes et pour les jeunes" dans les domaines de la solidarité, de l'entraide et du lien social d'ampleur internationale, nationale ou locale et conçus à destination d'autres jeunes.

La bourse accordée par le jury régional est d'un montant de 1000 € voire davantage si le projet est retenu par le jury national.

Deux commissions par an : dépôt du dossier de candidature avant le 15 avril ou le 15 septembre.

Informations complémentaires sur le site : www.course-solidaire.com ou en contactant la Mutualité Française de son département où l'on peut également retirer un dossier de candidature :

- Mutualité Française des Côtes d'Armor - 7, rue des Champs de Pies BP 8 - 22099 St BRIEUC CEDEX 9 - 02 96 75 44 44
- Mutualité Française - Section du Finistère - 23, rue Colbert - 29 200 BREST 02 98 43 02 20
- Mutualité Française - Section du Morbihan 14 rue Colbert - 56325 LORIENT CEDEX - 02 97 21 43 63
- Mutualité Française d'Ille et Vilaine - 20, square L et M de Broglie CS 74348 - 35043 RENNES CEDEX - 02 99 67 88 00

ARTS ET CULTURE

AIDE INDIVIDUELLE A LA CREATION / DRAC BRETAGNE

Cette aide doit permettre aux artistes plasticiens professionnels de mener à bien un projet personnel (étude, recherche artistique ou réalisation concrète d'une oeuvre) dans les spécialités suivantes : peinture, estampe, sculpture, installation et photographie.

Les aides allouées ne sont pas des bourses d'études ou de formation. Le montant de l'allocation attribuée est calculé selon la nature du projet présenté et les dépenses nécessaires à sa réalisation. La demande ne peut dépasser 7600 €. Les candidats doivent résider en Bretagne. Retrait des dossiers avant le 31 mars de chaque année. 1 commission / an en mai-juin.

Renseignements auprès de : Direction Régionale des Affaires Culturelles - Conseiller pour les arts plastiques - Hôtel de Blossac 6, rue du Chapitre - CS 24405 - 35044 RENNES CEDEX - 02 99 29 67 93



AIDE REGIONALE A LA REALISATION DE DISQUES / CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Cette aide est destinée à favoriser la réalisation d'un premier enregistrement par les artistes résidant en Bretagne (amateurs expérimentés et semi-professionnels) dans le but de se faire connaître. L'aide de la Région porte sur les frais de réalisation de compacts disques. La demande doit être faite au moins 4 mois avant l'enregistrement du disque.

Renseignements complémentaires auprès de : Conseil Régional de Bretagne 283, avenue du Général Patton - BP 3166 - 35031 RENNES CEDEX

02 99 27 10 10 - www.region-bretagne.fr



CONCOURS "JEUNES TALENTS DE L'OUEST" / BPO (17^{EME} EDITION)

A la fois instrumental et vocal, ce concours est ouvert aux musiciens âgés de moins de 30 ans, ayant étudié ou étudiant dans un établissement supérieur d'enseignement musical (Conservatoire National Supérieur de Musique ou équivalent). Les candidats doivent être originaires du Grand Ouest. La sélection se fait sur audition. Les lauréats sont récompensés par deux prix d'un montant de 1500 € + 700 € de frais + une prestation de soliste aux côtés de l'Orchestre de Bretagne (Tournée de 5 concerts dans l'ouest). Lancement du concours en janvier 2004.

Dossier de candidature à retirer auprès de : Banque Populaire de l'Ouest Léonie Zago - 1, pl de la Trinité - CS 86484 - 35064 RENNES CEDEX

02 99 29 78 10



CONCOURS PHOTO / CROUS BRETAGNE

Le CROUS de Rennes organise chaque année un concours de photographies dans le cadre du Prix national Universitaire de la Photographie dont le thème varie suivant les années.

Il est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français et à tous les jeunes de moins de 28 ans. Les meilleures photos primées au niveau régional concourent pour l'attribution de cinq prix nationaux dotés d'une valeur de 155 à 1520 € environ.

Règlement complet du concours auprès de la Délégation Régionale du CROUS : 7, place Hoche - CS 26428 - 35064 RENNES CEDEX

02 99 84 31 62 ou 63 (Service Culturel) et sur le site : www.crous-rennes.fr



CONCOURS DE NOUVELLES / CROUS BRETAGNE

Le CROUS participe au "Grand Prix Universitaire de la Nouvelle" ouvert aux étudiants et non étudiants. La forme choisie est celle d'une nouvelle de 2500 mots maximum sur un thème imposé chaque année. Des prix régionaux sont décernés. Les deux meilleures nouvelles sélectionnées au niveau régional concourent ensuite à une sélection nationale de trois prix dotés de 600 à 1520 € environ. Les meilleures nouvelles sont par la suite éditées et diffusées.

Règlement complet du concours auprès de la Délégation Régionale du CROUS : coordonnées ci-dessus.

ECONOMIE

CONCOURS "UNE ENTREPRISE DANS VOTRE LYCEE" / CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE ET RECTORAT D'ACADEMIE

Le but de ce concours est de concevoir, produire et commercialiser un bien ou un service original et innovant, en reproduisant au sein du lycée les conditions réelles de fonctionnement d'une entreprise. L'objectif est de familiariser les jeunes lycéens avec leur environnement économique, de développer l'esprit d'entreprise et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Ouvert à tous les lycées publics et privés de Bretagne, ainsi qu'aux établissements agricoles et maritimes ; les équipes de jeunes intéressées au sein des lycées, bénéficient d'un accompagnement individualisé par les CCI et reçoivent une subvention de 460 € (capital de départ) pour mener à bien le projet + un prix pour les 3 premiers projets sélectionnés.

Dépôt des dossiers dans le courant du mois d'octobre de chaque année scolaire auprès de : Conseil Régional de Bretagne - Service des Projets éducatifs - 283, Av. du Général Patton - BP 3166 - 35031 RENNES CEDEX - 02 99 27 10 10 ou 02 99 27 11 06 (Patrice Duclos) - www.region-bretagne.fr



AIDE A LA REALISATION DE PROJETS INDUSTRIELS PAR LES ETUDIANTS / CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Ce dispositif vise à favoriser la coopération des étudiants des établissements d'enseignement de Bretagne avec l'environnement socio-économique par le soutien à l'étude et à la réalisation de projets industriels, destinés à résoudre des problèmes concrets rencontrés par les PME-PMI. Les étudiants seront amenés à effectuer des séjours en entreprises, à réaliser une prospection des besoins et une analyse des situations rencontrées voire un accompagnement des projets de développement. Sont concernés les projets portés par les établissements d'enseignement de Bretagne (universités, écoles de statut public et écoles dépendantes du réseau des grandes écoles). L'aide attribuée consiste en une subvention d'équilibre au plan de financement présenté, dans la limite de 50% des dépenses liées au projet (achat des matières d'œuvre, frais de déplacement et de communication) avec un plafond de 7625 €.

L'imprimé type de la fiche descriptive est envoyé par courrier électronique sur demande des établissements.

Le dossier de candidature avec la fiche descriptive du projet industriel est à faire parvenir au : Conseil Régional de Bretagne - Direction des Etablissements d'enseignement 283, av. du Gal Patton - BP 3166 35031 RENNES CEDEX - 02 99 27 10 10 - enseignement@region-bretagne.fr
www.region-bretagne.fr



CRE'ACT DE BRETAGNE / BANQUE DE BRETAGNE ET GROUPE ESC DE RENNES

Ce concours encourage à la création d'entreprises chez les jeunes diplômés Bac + 2 minimum et âgés de 20 à 35 ans, sur le territoire breton dans une perspective de développement de la vitalité économique de la région.

Deux catégories de prix : catégorie projet de création et catégorie projet de développement. Le montant de l'aide financière s'élève de 4500 à 50 000 € maximum.

Dossier à constituer et à déposer avant le 30 juin 2004 auprès de :
Groupe ESC Rennes - 2, rue Robert d'Arbrissel 35065 RENNES CEDEX
02 99 54 63 63 (Laure Sugier et Sandrine Bronchart)
www.creact-bretagne.com



COUP DE POUCE / FONDATION DE LA 2^{EME} CHANCE-GROUPE BOLLORÉ

Cette fondation d'entreprise a pour objectif de soutenir des personnes jeunes et moins jeunes confrontées à des difficultés scolaires, universitaires, professionnelles ou personnelles, en leur offrant les moyens humains, techniques et financiers de les surmonter (poursuite ou reprise d'études ou de formation, création d'activité économique et d'entreprise, création d'emploi, etc...). Cette aide est accessible à tout public de 18 à 60 ans, connaissant un contexte social et/ou familial difficile et

manifestant une réelle volonté de s'en sortir grâce à un projet de vie qui soit une réelle seconde chance. Le montant s'élève à 15 245 € maximum (versé sur 2 ans) + parrainage du lauréat par une équipe de suivi.

Renseignements et contacts : Fondation de la 2^{ème} Chance - Groupe Bolloré - Janine Goalabre - Odet, Ergué-Gaberic 29 556 QUIMPER CEDEX 9 - 02 98 66 72 02



BOURSE ET PRET D'HONNEUR / FONDATION JEAN GUYOMARC'H

Il s'agit d'une bourse destinée à financer une étude de marché, de faisabilité ou l'élaboration d'un prototype dans le cadre du développement d'une activité économique innovante et porteuse d'avenir pour la région Bretagne. Ouverte à tout candidat domicilié en Bretagne âgé de 18 ans minimum. Les projets retenus peuvent se voir attribuer jusqu'à 1500 € ainsi qu'une aide et des conseils à la réalisation. Une commission environ tous les trimestres.

Renseignements et retrait du dossier auprès de :
Fondation Jean Guyomarc'h - Frédéric Candau
BP 43602 - 56036 VANNES CEDEX - 02 97 68 91 99

ENVIRONNEMENT

FONDATION NATURE ET DECOUVERTES

Cette fondation privée soutient des projets de protection ou de connaissance de la nature, la faune et la flore sauvages en France métropolitaine (sauvegarde des milieux naturels par le biais d'actions de protection, d'acquisition ou d'aménagement de sites, la réalisation de programmes éducatifs ou la création d'outils pédagogiques). En 2003 et 2004, un nouvel appel à projet à été choisi à savoir la sauvegarde des zones humides et du littoral. Les projets soumis à la Fondation doivent être présentés par des associations, les membres devant être âgés de 18 ans minimum. Le montant des aides accordées n'est pas plafonné et varie selon le budget du projet présenté. Deux commissions par an. Remise des dossiers de candidature le 15 février et le 14 août de chaque année.

Informations et retrait des dossiers :

- Magasin Nature et Découvertes Finistère - David Buzenski
Centre commercial Espace Jaurès 29200 BREST - 02 98 43 46 41
- Magasin Nature et Découvertes Ille et Vilaine - Christophe Guégan
Centre Commercial Colombia 35000 RENNES - 02 99 31 38 00
- Siège de la Fondation : 1, avenue de l'Europe 78117 TAUSSUS-LE-NOBLE
01 39 56 70 22 - www.natureetdecouvertes.com

1000 DEFIS POUR MA PLANETE / DIREN BRETAGNE

Les jeunes de moins de 25 ans doivent être regroupés en association ou non et développer un projet dans le domaine de la sensibilisation ou de l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable de la planète.

Les projets peuvent se dérouler dans le cadre scolaire ou non et menés avec des parrains techniques et/ou financiers divers tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une structure d'attache (établissement scolaire, club de sport, centre de formation etc).

L'aide financière est variable en fonction des projets. Remise des dossiers de candidature mi-novembre.

Renseignements et retrait des dossiers de candidature de septembre à octobre sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable

www.environnement.gouv.fr ou auprès de :

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) - Le Magister - Service évaluation et développement durable - 6, Cours Raphaël Binet - CS 865923
35065 RENNES CEDEX - 02 99 65 35 36

AIDE AUX TRAVAUX PERSONNELS D'ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ATPE / ADEME

Soutien à un travail personnel d'étude (étude économique ou technique) réalisé par un étudiant de l'enseignement supérieur (en cours ou en prolongement de scolarité) dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (énergies renouvelables, utilisation rationnelle des énergies) ou de la protection de l'environnement (déchets, pollution atmosphérique, protection des sols). Ce travail doit être réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement de formation et une entreprise ou un organisme professionnel, une collectivité ainsi que l'étudiant.

Le montant de l'aide accordée varie de 2000 à 6000 € maximum (dans la limite de 50% du budget global du projet).

Trois sessions d'examen des demandes par an. Dates limites de remise des dossiers : fin janvier, fin mai et fin octobre.

Constitution d'un dossier de candidature auprès de :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Délégation Bretagne - Patrick Danvert - 33, boulevard de Solférino
CP 41217 - 35012 RENNES CEDEX - 02 99 85 87 02

LA SANTE... PARLONS-EN VRAIMENT MAIS AUTREMENT ! / CRIJ BRETAGNE

Ce dispositif encourage les initiatives individuelles ou collectives des jeunes de 15 à 25 ans domiciliés en Ille et Vilaine pour la réalisation d'une action, d'une création, d'un outil de prévention sur le thème de la santé et qui s'adresse aux autres jeunes. Les projets doivent avoir pour objectif l'amélioration de la santé et peuvent aborder de multiples sujets : consommation de tabac, d'alcool ou de drogues, la sexualité, la contraception, le SIDA, le dopage, l'alimentation, le suicide etc...

Les bourses allouées sont d'un montant de 800 € maximum (accompagnement possible et aide à l'élaboration du projet auprès du CRIJ).

Date limite de dépôt des dossiers de participation : au plus tard le 29 novembre 2003.

Retrait et dépôt des dossiers de candidature auprès de :

Centre Régional Information Jeunesse Bretagne - Karinne Guilloux
6, cours des Alliés 35043 RENNES CEDEX - 02 99 31 57 67

LABEL VIE / SECURITE ROUTIERE

Label Vie est un dispositif qui encourage la réalisation d'actions concrètes en faveur de la sécurité routière proposées par les jeunes eux-mêmes, appuyés par des associations. Les jeunes de 14 à 28 ans parrainés et soutenus par une association (foyer socio-éducatif, coopérative du lycée, club de sport, maison de quartier, mission locale ou foyer jeunes travailleurs, etc.) doivent présenter un projet d'intérêt collectif qui devra participer à rendre la conduite plus sûre et le comportement de chacun plus citoyen.

L'aide peut atteindre 800 € (versée à l'association soutenant le projet).

Dossier de candidature à constituer et à renvoyer à la préfecture de votre département à l'attention du coordinateur Sécurité Routière.

Renseignements sur le site : www.labelvie.fr



AIDE AUX JEUNES POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE / ANVAR

L'Agence Française de l'Innovation apporte son soutien financier ainsi qu'un accompagnement à la réalisation de projets initiés par des jeunes de 15 à 25 ans et concrétisés dans le cadre de leurs établissements de formation privés ou publics ou dans le cadre d'associations statutairement constituées. Le projet doit porter sur la mise au point d'un produit, d'un procédé ou d'un service d'innovation technologique et doit présenter : soit un partenariat avec une entreprise ou un laboratoire, soit une association avec des compétences complémentaires (de type commercial, juridique, financier, technologique, organisationnel), soit une orientation vers la création d'activité. Une priorité sera donnée aux projets à dimension européenne. Le montant de l'aide allouée est apprécié au cas par cas. Examen des dossiers de candidature tout au long de l'année.

Candidature auprès de la Délégation Régionale de l'ANVAR - 9, rue du Clos Courtel 35079 RENNES CEDEX 07 - 02 99 38 45 45 - www.anvar.fr



PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES / DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

Ce prix s'adresse aux lycéennes des classes de terminale pour financer et encourager leur projet d'études dans une filière en sciences et technologie où les filles sont peu nombreuses, dans une perspective d'égalité des chances entre les filles et les garçons. Le montant de l'aide accordée s'élève à 800 €. Un jury par an en fin d'année.

Dossier de candidature disponible dès le mois de mai auprès de la : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Préfecture de Région - 3, rue Martenot 35065 RENNES CEDEX - 02 99 02 16 41



BOURSE "DENISE LEBLANC"

Bourse destinée à financer un projet de voyage en France ou à l'étranger, intégrant une dimension éducative ou culturelle et organisé par un groupe de 10 jeunes minimum, dans le cadre d'un établissement scolaire (ou assimilé) d'une ville des académies de Rennes, Nantes ou Poitiers. Les classes concernées pouvant aller du CM1/CM2 à la terminale (ou niveau bac).

Les voyages doivent se dérouler entre le 1er mars 2004 et le 28 février 2005 (Dépôt du dossier de candidature avant le 19 janvier 2004). Les meilleurs projets sont dotés d'une bourse d'un montant maximum de 400 € chacun.

Dossier d'inscription et renseignement auprès de : Association Rive Jeunes
Lydie Guillet - Belle-Vue 44310 ST-PHILBERT DE GRAND-LIEU - 02 40 78 80 38



BOURSE "ZELLIDJA"

Bourse offerte dans le cadre d'un voyage à thème (libre) effectué en solitaire par des jeunes de 16 à 20 ans pour une durée d'un mois minimum. L'objectif étant de permettre à des jeunes de partir pour découvrir la France ou le Monde, pour vivre une aventure et compléter ainsi leurs connaissances. La réalisation d'une étude portant sur le pays et le thème choisi est demandée.

Si le projet est accepté, le jeune reçoit une bourse de 600 à 1000 € pour le 1er voyage et de 900 à 1300 € s'il effectue un second voyage l'année suivante. Deux commissions par an : 15 janvier et 15 mars de chaque année.

Contact : Délégation Bretagne des Bourses Zellidja - Jean-François Walter (Délégué Régional) - 1 Allée E. Delacroix 35830 BETTON - 02 99 55 01 18
www.zellidja.com



AIDE AU DEPART / ADIJ 22

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement et de soutien financier à un projet de vacances autonomes conduit par des jeunes de 14 à 19 ans domiciliés en Côtes d'Armor. Cette aide d'un montant de 16 € (+ prêt du matériel de camping) par jeune et par séjour est attribuée dans le cadre d'un séjour de courte durée (en moyenne 5 jours), mis en place avec un animateur en accord avec les parents. Le dispositif fonctionne sur les mois de juillet et août uniquement.

Renseignements et retrait des dossier auprès de : Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ 22) - Christiane Le Nozer
28, Bd Hérault - BP 114 - 22001 ST BRIEUC CEDEX 1 - 02 96 33 37 36

LES DISPOSITIFS D'AIDES LOCALES

Ces aides, généralement attribuées par les collectivités locales, ont été identifiées par l'intermédiaire du Réseau Information Jeunesse Bretagne.

Elles s'adressent en priorité aux jeunes du département, de la communauté de communes ou de la commune concernée. Nous n'avons retenu dans ce guide que les dispositifs mis en place sur les principales villes bretonnes (Préfectures et sous-préfectures) et qui nous ont été communiqués avant le 25 septembre 2003.

	NOM DU DISPOSITIF	AGE ET STATUT DES PARTICIPANTS	THEMES DU PROJET	MODALITE D'ATTRIBUTION	MONTANT DE L'AIDE	ORGANISME
COTES D'ARMOR	BOURSE INITIATIVE JEUNE	16 à 22 ans Tout public En individuel ou en groupe	Tout domaine	Habiter la commune Projet d'utilité sociale et impact local 2 commissions par an (juin et décembre)	De 76,22 à 762,25 €	Ville de Dinan/ Service Enfance Jeunesse La Source - Bd A. Aubert 22100 Dinan 02 96 87 02 25
	BOURSE D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES	15 à 25 ans Tout public	Tout domaine	Habiter la commune Projet d'utilité sociale et collective avec des retombées locales	1524 € maximum	PIJ Bd d'Armor 22300 Lannion 02 96 48 47 36
FINISTERE	PROJETS JEUNES	16 à 30 ans Tout public	Tout domaine sauf compétition sportive, vacances et chantiers de jeunes bénévoles	Habiter la commune Jury d'attribution toute l'année	Aide financière logistique et conseil : 800 € maximum	Ville de Brest / Coordination Jeunesse 2 rue Frézier BP 868 29279 Brest Cédex 02 98 00 87 30
	FONDS LOCAL D'INITIATIVES JEUNES	16 à 25 ans Jeunes en insertion sociale ou professionnelle, demandeurs d'emploi	Tout domaine sauf l'économie et la formation	Habiter le pays de Brest Commission toute l'année	305 € maximum (projet individuel) 152.45 € maximum par personne (projet collectif)	Mission locale du pays de Brest - 15 bis rue Fautras BP 28 - 29265 Brest Cédex 02 98 43 51 00
	FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES	Tout public - de 16 ans et 16 à 25 ans En individuel ou collectif	Toutes thématiques : Art et culture, Social & solidarité Internationale, Loisirs & vacances	Habiter la commune Projet d'utilité sociale et dimension collective en direction des autres jeunes. 1 commission/trimestre	400 € maximum	Mairie de Morlaix Place des Otages - BP 25 29201 Morlaix Cédex 02 98 63 10 10
	BOURSE COMMUNALE "CARHAISIENS DU MONDE : JE VOYAGE"	Tout public de 18 à 29 ans	Mobilité et initiatives des jeunes à l'étranger	Habiter la commune	De 153 à 458 € selon la nature des projets	PIJ / CLAJ Espace Château Rouge Rue Anatole Le Braz 29270 Carhaix Plouguer 02 98 93 32 30

	NOM DU DISPOSITIF	AGE ET STATUT DES PARTICIPANTS	THEMES DU PROJET	MODALITE D'ATTRIBUTION	MONTANT DE L'AIDE	ORGANISME
ILLE ET VILAINE	BOURSE PROJET JEUNES	13 à 25 ans Tout public	Tout domaine sauf la formation ou les études	Habiter ou être scolarisé sur la commune Partenariat souhaité : retombées sur la ville Plusieurs commissions /an	Selon le projet : de 150 à 800 €	Mairie de Fougères / Service Jeunesse 2 rue Porte St Léonard 35300 Fougères 02 99 94 88 28
	AIDE AU PROJET JEUNE	12 à 18 ans Tout public	Tout type de projets	Commissions toute l'année	Aide au projet - accompagnement	Service jeunesse/CCAS Mairie de Redon - BP 90129 - 35601 Redon Cx 02 99 72 28 13
	BOURSE INITIATIVE JEUNESSE	13 à 25 ans Tout public Originaires du pays de Vilaine	Tout domaine. Projet innovant, solidaire et structurant sur le territoire	Jeunes résidents du Pays de Vilaine : Cantons de Redon, Pipriac, Grand Fougeray et Allaire, La Roche-Bernard, La Gacilly	De 75 à 610 €	Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine 10 rue du Port - BP 30123 - 35601 Redon Cx T02 99 72 17 46
	FONDS RENNAIS D'INITIATIVES JEUNES	15 à 25 ans Tout public	5 types de bourses : vivre ensemble, quartiers, destination Europe, solidarité internationale, 1 ^{ères} productions culturelles	Justifier d'un domicile à Rennes. 2 commissions par an : mai et novembre (2 commissions supplémentaires pour Bourse Quartiers)	De 300 à 800 €	CRIJ Bretagne - 6 cours des Alliés - 35043 Rennes cedex - 02 99 31 47 48 ou 02 99 31 57 67 -> www.frjij.org
	BOURSES INITIATIVES JEUNES DU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE	15 à 30 ans Tout public Seul ou en groupe	Tout domaine (sauf loisirs et vacances) - à l'international = humanitaire + expérience professionnelle - au niveau local = projet à impact local et/ou utilité sociale	Jeunes du pays de Vitré -Porte de Bretagne 5 commissions par an (seuls les projets n'ayant pu obtenir d'autres aides financières seront soutenus)	Selon le projet présenté	Pays de Vitré Porte de Bretagne 9 Bd Pierre Landais 35500 VITRE 02 23 55 15 75
	BOURSE ETE JEUNES	15 à 25 ans Tout public en individuel ou en collectif	Tout type de projet : - étude et découverte - solidarité - loisirs collectifs	Jeunes résidant sur la Communauté de Vitré Réalisation du projet entre juin et octobre.	De 80 à 275 € Aide technique au montage du projet	PIJ / Centre Social 27 rue Notre Dame 35500 VITRE 02 99 75 89 25
MORBIHAN	FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES DE JEUNES	15 à 25 ans Tout public	Tout domaine avec retombées sur la ville de Lorient	Etre Lorientais ou en formation à Lorient Plusieurs commissions par an	763 € maximum Accompagnement & conseils	BIJ / Ville de Lorient Pl. J.Ferry 56100 Lorient 02 97 84 84 57 (BIJ) 02 97 02 22 00 (mairie)
	BOURSE PROJ JEUNES	15 à 25 ans Tout public	Tout domaine avec un retour sur la ville, les quartiers.	Etre scolarisé, en formation ou domicilié à Vannes. Commissions toute l'année	762 € maximum Accueil et soutien au montage du projet	BIJ - 22 av. Victor Hugo BP 509 56019 Vannes Cedex 02 97 01 61 00

SOURCES D'INFORMATION

RESEAU INITIATIVES JEUNES DANS LE FINISTERE

Animé par la DDJS 29, ce réseau constitué à la fois de lieux-ressources, d'accompagnateurs de projets et de financeurs, s'est fixé les objectifs suivants : • l'accueil et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de projet, l'aide à la recherche de partenaires et de financements • la mise en contact avec les institutions et structures-ressources de proximité : maisons de Quartier, services jeunesse des mairies, foyers ruraux, centres de documentation spécialisés, boutiques de gestion, CCI, etc...

Direction Départementale Jeunesse et Sports du Finistère
13 Rue de la Palestine 29000 QUIMPER - 02 98 67 99 09
(Muriel Cartier) – muriel.cartier@jeunesse-sports-gouv.fr

LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE

est présent sur l'ensemble de la Bretagne à travers le Centre Régional (CRIJ), les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ). Ce sont des lieux d'information et de documentation gratuits, anonymes et ouverts à tous. Ils disposent d'une documentation spécialisée sur l'aide aux projets dont le KIT "JEUNES-INITIATIVES" (nouvelle édition 2003/2004). On y trouve des conseils méthodologiques sur le montage d'un projet, un carnet d'adresses regroupant tous les partenaires notamment financiers ainsi qu'un classement par thèmes des principaux dispositifs de financement nationaux (art et culture/loisirs, solidarité, création d'activité économique). Par ailleurs les professionnels de ces différentes structures vous apporteront conseils et appui méthodologique dans votre démarche de projet et pourront vous guider vers les aides locales (mairies et communautés de communes) ainsi que vers les financeurs privés (PME, banques, mutuelles) du tissu économique local.

CENTRE , BUREAUX & POINTS INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE

COTES D'ARMOR

BROONS - PJ - 02 96 84 73 36
CHATELAUDREN - PJ - 02 96 79 77 89
(ouverture fin d'année)
GUINGAMP - PJ - 02 96 40 17 30
LAMBALLE - PJ - 02 96 34 76 77
LANGUEUX - PJ - 02 96 62 25 69
LANNION - PJ - Mission Locale 02 96 46 40 09
LANNION - PJ - Maison des Jeunes
02 96 48 47 36

LANVOLLON - PJ mobile - 02 96 70 02 65
ou 06 83 14 21 09

LA ROCHE DERRIEN - PJ - 02 96 91 54 56
ou 02 96 91 51 12

LOUDEAC - PJ - 02 96 28 99 18

PAIMPOL - PJ - 02 96 20 43 79

PERRÓS GUIREC - PJ - 02 96 49 05 50

PLERIN - PJ - 02 96 74 68 51

PLESTIN LES GREVES - PJ - 02 96 35 62 29
(ouverture fin d'année)

PLOUARET - PJ - 02 96 38 33 38

PLOURAGAN - PJ - 02 96 01 52 10

ROSTRENEZ - PJ - 02 96 29 16 26

ST BRIEUC - BIJ - 02 96 68 15 68

TREGUEUX - PJ - 02 96 71 31 54

TREGUIER - PJ - 02 96 92 97 60

FINISTERE

BREST - BIJ - 02 98 43 01 08

BRIEC - PJ - 02 98 57 71 44

CARHAIX-PLOUGUER - PJ - 02 98 93 32 30

CHATEAULIN - PJ - 06 87 01 21 28

CONCARNEAU - PJ - 02 98 60 40 00

DOUARNENEZ - PJ - 02 98 92 47 00

FOUESNANT - PJ - 02 98 51 61 27

GUILERS - PJ - 02 98 07 55 35

GUILVINEC - PJ - 02 98 58 22 65

GUIPAVAS - PJ - 02 98 32 11 29

LANDERNEAU - PJ - 02 98 21 53 94

LE RELECO-KERHUON - PJ - 02 98 28 01 92

LESNEVEN - PJ - 02 98 83 04 91
MORLAIX - PJ - M.J.C. 02 98 88 09 94
MORLAIX - PJ - Mission locale 02 98 15 15 53
PONT L'ABBE - PJ - 02 98 66 08 09
QUIMPER - BIJ - 02 98 64 42 15
QUIMPERLE - PJ - 02 98 96 36 86
SCAER - PJ - 02 98 57 65 22

ILLE ET VILAINE

ANTRAIN - PJ - 02 99 98 44 70
ARGENTRE DU PLESSIS - PJ - 02 99 96 54 01
BAIN DE BRETAGNE - PJ - 02 99 44 82 01
BRUZ - PJ - 02 99 05 30 63
CHARTRES DE BRETAGNE - PJ - 02 99 41 32 04
CHATEAUBOURG - PJ - 02 99 00 91 15
DINARD - PJ - 02 99 46 71 94
FOUGERES - PJ - 02 99 99 63 73
LA GUERCHE DE BRETAGNE - PJ - 02 99 96 19 00
LOUVIGNE DU DESERT - PJ - 02 99 98 14 37
PLELAN LE GRAND - PJ - 02 99 06 80 47
RENNES - CRJ Bretagne 02 99 31 47 48
ST ETIENNE EN COGLES - PJ - 02 99 98 67 53
VERN SUR SEICHE - PJ - 02 99 62 83 27
VITRE CEDEX - PJ - 02 99 75 89 25

MORBIHAN

AURAY - PJ - 02 97 24 25 00
CARENTOIR - PJ - 02 99 93 74 74
GRAND CHAMP - PJ - 02 97 61 40 16
GUER - PJ - 02 97 22 59 30
GUIDEL - PJ - 02 97 65 34 05
HENNEBONT - PJ - 02 97 36 29 10
LANESTER - PJ - 02 97 76 30 29
LE PALAIS - PJ - 02 97 31 59 60
LORIENT - BIJ - 02 97 84 84 57
NIVILLAC - PJ - 02 99 90 62 75
PLOUAY - PJ - 02 97 33 32 53
PLOEMEUR - PJ - 02 97 86 41 03
PONTIVY - PJ - 02 97 25 38 35
PONT SCORFF - PJ - 02 97 32 50 27
VANNES - BIJ - 02 97 01 61 00

www.fdf.org

Site de la Fondation de France. Une rubrique Espace Jeunes offre une sélection des fondations sous égide proposant des bourses et des prix aux jeunes porteurs de projets avec un descriptif de l'aide accordée ainsi que les coordonnées de la fondation concernée.

www.defi.jeunes.fr

Présentation du dispositif du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, géré depuis le 1er janvier 2003 par l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) : démarche générale, mode d'emploi et modalités d'attribution. Une rubrique permet de visualiser les projets des lauréats nationaux de l'année ainsi qu'une sélection des lauréats régionaux dans différents domaines avec la possibilité d'obtenir leurs coordonnées. Une autre rubrique oriente les candidats vers d'autres pistes de financement avec le contact des organismes allouant ces aides.

www.yonet.org

Site du club Youth Opportunities Network qui a pour objectif de mettre en contact les jeunes européens (échanges, projets, etc...). Présentation d'outils méthodologiques pour monter un projet européen ou à dimension internationale ; liens vers des sites liés aux financements de projets de jeunes ; fiches thématiques présentant des projets de jeunes dans toute l'Europe et lettre mensuelle d'information sur les initiatives de la jeunesse européenne pour les abonnés à la mailing liste.

www.animafac.net

Site de l'association Anima'fac, réseau national d'associations étudiantes et centre de ressources et d'appui aux projets étudiants dans des domaines divers et variés. Une base de données accessible sur le site liste les dispositifs d'aide à l'initiative étudiante qui peuvent également concerner d'autres jeunes.

www.fondajeune.com

Site de l'association pour la Fondation de la Jeunesse dont la mission est celle de faciliter, d'encourager et de promouvoir les initiatives des jeunes (en matière de création d'emploi et d'activités principalement) par la mise en contact avec un réseau de partenaires et de bénévoles. Adresse postale : Fondajeune -138 rue Alain Gerbault - 56037 VANNES Cedex -Tél / Fax : 02 97 54 93 93

www.enviedagir.fr

Ce site est le prolongement du guide de l'Engagement cité ci-après et constitue l'outil multimédia de la campagne du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche pour favoriser l'initiative des jeunes. Il propose une base de données de 10000 projets de jeunes avec des contacts utiles pour la mise en relation avec les partenaires privés et publics, les institutions et les structures-ressources susceptibles d'aider les jeunes à concrétiser leur engagement de citoyen.

"Ados réalisez vos projets" - Gérin Sandrine - Hors collection juniors 1999, 141 pages, 15,09€. Cet ouvrage donne des conseils, des adresses utiles et des idées pour inciter les plus jeunes à concrétiser leurs projets sur des thèmes très divers (art et culture, presse, nature, humanitaire...).

"Annuaire des Lauréats Défi-Jeunes" - Edition 2003 - Gratuit. Ce guide contient la liste annuel des lauréats et des projets Défi-Jeunes sélectionnés en région et au plan national, les partenaires classés par région, ainsi que les coordonnées des correspondants Défi Jeunes dans toute la France. 2,44 € de frais de port si commande par correspondance (possibilité de le commander en ligne : info@defijeunes.injep.fr). Disponible auprès des DDSJ et de la DRDJS ; Consultable dans le Réseau I.J.B (cf p.43).

"Guides pratiques Défi Jeunes : créer, réussir ses projets" - Edition Dakota 2000 5,18 € (commande en ligne) - 4 titres : L'association - La recherche de partenaires - Solidarité internationale - Musique

"Le Guide de l'Engagement Envie d'Agir" - Edition Guide du Routard 2003/Hachette - Gratuit. Guide édité dans le cadre de la campagne sur l'engagement des jeunes du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche. Il présente des exemples de projets conduits par des jeunes dans différentes catégories d'âges et dans des domaines d'action variés : humanitaire et solidarité, culture, sport, développement durable, citoyenneté, économie... Des informations concrètes, conseils et adresses utiles complètent ces récits d'expériences sur le montage d'un projet. Disponible dans le Réseau I.J.B (cf p.43).

"Donner corps à une idée" : le guide du porteur de projet - Guide gratuit édité par l'association Anima'fac (contact ci-dessus) - Octobre 2003. Conseils et adresses utiles pour une démarche de projet.

"Répertoire du Mécénat d'entreprise" ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) 16 rue Girardon 75018 PARIS - 01 42 55 20 01 - www.admical.org - Ce répertoire fournit la liste des entreprises et fondations mécènes en France dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Consultable au CRIJ Bretagne - Rennes.

"Annuaire KOMPASS" Outil le plus complet et le plus pratique d'accès, il offre un classement des entreprises par activité et par région. Consultable au CRIJ Bretagne : Kompass Bretagne en consultation gratuite sur place et dans les Chambres de Commerce et d'Industrie - CCI de votre département.

"Annuaire de la Presse en Bretagne" Édité par le Club de la Presse de Rennes et de Bretagne, cet outil pratique contient les contacts de la presse écrite et audiovisuelle (médias et professionnels) présents dans notre région : 23 € + 2 € de frais de port. 9, rue Martenot - BP 20207 -35102 RENNES CEDEX 3 - 02 99 38 60 70

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne : Si vous n'avez pas trouvé dans ce guide l'aide correspondante à votre projet notamment si il s'agit d'études, de formation, de voyage ou encore d'une activité associative ou économique, consultez dans tout le Réseau I.J en Bretagne les fiches ACTUEL CIDJ et leur complément régional : N° 1.612 "Les bourses de l'enseignement supérieur", 3.6 "Créer son entreprise", 5.17 "Créer et animer une association", 5.18 "Les prix et les bourses", 8.122 "Les aides au voyage", 8.22 "Trouver un stage à l'étranger", 8.52 "Etudier en Europe et à l'étranger"

Guide 2002-2003 "En Route pour le Monde !" édité par le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne et consultable dans le réseau IJ, recense les dispositifs et les démarches relatives aux projets de mobilité pour les jeunes bretons.



Ce guide a été réalisé par le :
CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE (CRIJ)

Avec le soutien de :
DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS
VILLE DE RENNES



www.enviedagir.fr

Directrice de publication : Soazig RENAULT
Responsable édition : Jacqueline SAUDRAY
Rédaction : Anne GUIGUEN - Agnès DABIN
Création Graphique : Dany DELBOY
Impression : MEDIA GRAPHIC

Supplément à Actual Bretagne N° 158 - Diffusion gratuite
Dépot légal : 4^{ème} Trim. 2003 - ISSN 1242-2606

CENTRE REGIONAL
INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE

6 cours des Alliés 35043 Rennes Cedex
02 99 31 47 48 - www.crij-bretagne.com